



Demande de dispense sur base de bulletins et diplômes d'une Haute école, ou université, reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Sous certaines conditions, l'étudiant peut être dispensé de certaines unités d'enseignement (UE) sur base de crédits acquis lors d'études supérieures suivies en Belgique.

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ces dispositions doit fournir (en plus des documents d'inscription) :

- **Bulletins et tables des matières** détaillés munis obligatoirement du cachet de l'établissement qui les ont délivrés.
- **le contenu détaillé des Unités d'enseignement (UE)** qui font l'objet de la demande de dispense (programmes de cours, notes de cours, syllabi...)
- **Une synthèse personnelle**, de la part de l'étudiant, des UE qui font l'objet de la demande de dispense.

Le cas échéant, d'autres documents pourraient être jugés utiles à l'examen de la demande.

Le formulaire de demande de dispense est disponible sur notre site www.isfce.org. Il doit être introduit **durant la période d'inscription** sous format papier (pas de format informatique !) complété, daté et signé.

Nom et prénom du demandeur

Email : Tél :

Pour une inscription dans la section (veuillez cocher la section choisie).

- Assistant de direction
- Comptabilité
- Marketing
- Informatique de gestion

Sollicite la reconnaissance de ses capacités acquises en dehors de l'Enseignement de Promotion sociale pour l'unité ou les unités d'enseignement (UE) : voir formulaire joint.

Signature :